



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Section départementale du Val d'Oise

38 rue d'Eragny 95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE

fnepcfpo95@gmail.com – 07.71.23.46.64

Déclaration préalable CHSCTD – Val d'Oise – jeudi 16 septembre 2021

Madame la Directrice Académique

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT,

1° Lors du dernier CTA, **Madame la Rectrice a parlé « d'efforts collectifs » et de « pédagogie de la vaccination »**. Que sous-entendent ces propos ? Inciter les personnels et les élèves à se faire vacciner ? Qui mène « cette pédagogie de la vaccination » ? Il n'y a pourtant pas de pass sanitaire, ni pour les enseignants, ni pour les élèves. **Parce que des dérives commencent à se produire, notamment dans certains établissements du 95, la FNEC-FP-FO demande à ce que les chefs d'établissement comme les enseignants, aient des consignes claires, sans ambiguïté, afin que ceux-ci ne soient pas amenés à demander le statut vaccinal des enseignants, des élèves, à faire des listings sur ce statut vaccinal et à se mettre en danger quant à leurs responsabilités. Le secret médical doit être respecté.**

2° « Pas de pass sanitaire à l'école » ? **Tout en indiquant qu'aucune obligation vaccinale ne serait imposée aux personnels enseignants, le ministre l'impose aux personnels enseignants de Polynésie française, de même qu'à ceux exerçant leur activité dans les établissements médico-sociaux sur tout le territoire. Des « pass sanitaires » sont également parfois demandés lors des réunions de stagiaires, de directeurs, de chefs d'établissement... Les personnels infirmiers, médecins, psyEN... sont eux aussi soumis à l'obligation vaccinale. La volonté de sanctionner des agents qui n'auraient pas été vaccinés est totalement inacceptable. La FNEC FP-FO soutient les mobilisations en cours ainsi que tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au « pass sanitaire ». Elle exige qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels.**

3° La FNEC FP-FO demande également qu'aucune pression ne s'exerce sur les personnels en « ASA Covid » pour qu'ils réintègrent leur lieu de travail, comme cela a été constaté en juin dernier. Eux non plus ne sont pas responsables du refus du ministre de créer tous les postes nécessaires. Il semblerait qu'un nouveau décret fasse évoluer la réglementation concernant ces situations en restreignant les pathologies concernées. A ce sujet la FNEC-FP-FO souhaiterait avoir davantage d'info.

Les personnels devront-ils refournir un certificat médical ? Quel accompagnement et quelle procédure pour ceux qui sortent d'ASA ? Quelle procédure en cas de désaccord sur les aménagements proposés dans les établissements ?

4° **Le premier des « gestes barrières » : les créations de postes !** Durant la précédente année scolaire, le ministre **Blanquer a refusé tout recrutement de personnel sous statut malgré des situations intenable dans les écoles et établissements. Il poursuit en supprimant en cette rentrée 1 800 postes dans les collèges et lycées et en fermant des centaines de classes dans les écoles**, en dépit des nombreuses mobilisations des personnels et des parents d'élèves

Lors du CTA, Madame la Rectrice a annoncé des **moyens supplémentaires** attribués à l'académie en juillet, à savoir... **80 000 HSA. Pour la FNEC-FP-FO, la seule façon d'améliorer les conditions de travail et de préserver la santé des personnels, et donc des élèves, ce n'est pas d'imposer – comme le cadre réglementaire le permet – plus d'heures supplémentaires, mais de créer tous les postes nécessaires, d'annuler toutes les fermetures.** Lors du dernier CTA, toutes les organisations syndicales se sont associées au **vœu proposé par la FNEC-FP-FO, pour le retrait du projet de décret relatif aux heures supplémentaires en cas de temps partiel, projet dont on rappelle qu'il a été rejeté par toutes les organisations syndicales au Comité Technique Ministériel.**

Face au refus de reconduire des milliers de contractuels, elle exige le réemploi de tous et la titularisation de tous les personnels qui le souhaitent : ce ne sont pas les besoins qui manquent dans les établissements scolaires ! **Un vœu a été adopté en ce sens par l'ensemble des organisations syndicales au dernier CTA, alors qu'un rassemblement avait lieu au même moment devant le rectorat. La FNEC-FP-FO demande qu'il soit répondu à la demande des organisations syndicales.**

5° **L'urgence en ce moment, quelques jours seulement après la rentrée scolaire, c'est que tous les postes soient pourvus : dans le 95 par exemple, le poste de secrétaire d'intendance au collège LDV d'Eragny est toujours libre ; ce qui signifie que la charge de travail sur les personnels en poste (gestionnaire, secrétaire de direction) est décuplée.** La FNEC-FP-FO demande un point d'information sur ce sujet : **le poste a-t-il été supprimé ou est-il simplement non pourvu ?**

6° Le ministre utilise la situation pour poursuivre ses contre-réformes : casse du Baccalauréat, réforme des concours et recours aux « contractuels alternants » au lieu d'enseignants recrutés sur liste complémentaire.

Et le jour de la rentrée, le président Macron, non satisfait de remettre en cause le droit de grève, annonce un statut dérogatoire pour 50 écoles marseillaises pour la rentrée 2022. Il indique que cette expérimentation pourrait être plus largement étendue par la suite.

Au mépris du statut des enseignants fonctionnaires d'Etat et du droit à mutation, le président Macron voudrait que les directeurs d'école recrutent désormais les adjoints, pour s'assurer qu'ils soient tous « pleinement motivés ». Ces déclarations confirment la volonté du ministre Blanquer de mettre en place des directeurs supérieurs hiérarchiques des enseignants et de bouleverser le fonctionnement de l'Ecole de la République.

En permettant aux écoles « d'adapter les rythmes scolaires », « d'associer des acteurs extrascolaires », le président Macron entend transformer l'Ecole Publique en une multitude d'établissements autonomes soumis à toutes les pressions locales parachevant là aussi les objectifs du Grenelle et de la proposition de loi Rilhac.

Dans les lycées, les nouvelles dispositions réglementaires décidées par le ministre fin juillet quant aux modalités d'évaluation du contrôle continu, renvoient aux équipes pédagogiques la définition de ces modalités sous l'égide du conseil pédagogique. La FNEC-FP-FO rappelle son attachement à la liberté pédagogique individuelle, que les contre-réformes successives remettent systématiquement en cause.

La FNEC-FP-FO n'acceptera jamais, ni à Marseille ni ailleurs, ce projet de liquidation-privatisation de l'Ecole Publique laïque et républicaine, de mise en place de directeurs d'écoles managers et supérieurs hiérarchiques, de remise en cause du statut de fonctionnaire et du droit à mutation des personnels. Ce dont l'Ecole a besoin actuellement, ce sont des postes en nombre suffisants et un recrutement massif d'enseignants fonctionnaires pour faire baisser les effectifs par classe, pour assurer le remplacement des enseignants absents, pour renforcer les RASED et créer les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux... autant de revendications ignorées par le ministre Blanquer !

8° Loin de mettre fin aux temps incomplets imposés, le ministre décide de généraliser les PIAL à la rentrée 2022, véritables zones de non-droit. Les PIAL ont vocation à mutualiser les moyens, affecter les AESH au gré des besoins, sans limitation dans le nombre d'élèves à prendre en charge. C'est une aggravation sans précédent de la précarité et des conditions de travail de ces personnels. Leur colère est immense, en particulier pour la revendication d'un vrai statut, d'un vrai salaire et contre les PIAL. La FNEC FP-FO soutient toutes les initiatives et mobilisations qui visent à faire échec aux PIAL.

Pour conclure, qu'il s'agisse des salaires, des statuts, des conditions de travail, il n'y a rien à attendre de ce gouvernement et du prétendu « dialogue social ». **C'est pourquoi la FNEC FP-FO se félicite de l'appel intersyndical national FNEC-FP-FO, FSU, CGT Educ'action et SUD « Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail, un appel à se mobiliser dès la rentrée, à se mettre en grève le 23 septembre et à préparer la mobilisation interprofessionnelle. »** À l'échelle interprofessionnelle, la CGT, FO, la FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF, UNL, FIDL et MNL appellent à la grève le 5 octobre pour l'augmentation des salaires, l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance-chômage, la fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la Fonction publique.

La FNEC FP-FO du 95 prendra toute sa part dans le soutien aux revendications et aux initiatives décidées par les personnels pour obtenir satisfaction.

Merci de votre attention.